

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un portrait de famille M^{me}
Saintelette par Caroline Duran.

N^o 4411

NUMÉRO	DATE	ANALYSE
D'ORDRE	DE LA PIÈCE	

IG 3789

Portrait de famille M^{me} Saintelette par Caroline Duran.

25 Augustus 1932.

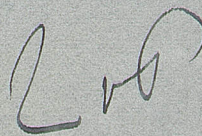
WelEd. Heer,

In antwoord op uw schrijven van 21 Augustus, wil ik U mededeelen dat het werk van Carolus-Duran dat zich bevindt in het Museum voor Moderne kunst aan het Museum afgestaan is door M. A. Sainctelette, in de maande Januari 1897.

Men heeft altijd gemeend dat het portret Mevrouw Sainctelette voorstelt. Mag ik U verzoeken mij documenten te willen mededeelen waaruit zou blijken dat men zich vergist heeft. Gaarne zal ik die vergissing herstellen.

Ik dank U ten zeerste voor het toezenden van uwe mededeeling.

Met de Meeste achting,



Den heer R. Cl. Sassen
Beeklaan, 434
's Gravenhage (Nederland)

21/8/32

44" (11)
Heled. Gestr. Heer,

Naar ik gezien heb, bevindt zich in het Museum van
Moderne Kunsten een levensgroot geschilderd portret,
vervaardigd door Carolus Duran, met de aanduiding:
Portrait de Madame S., don de Monsieur X.

Zeer gaarne zou ik van Ued. vernemen : de naam van
den schenker, en tevens de naam van de dame, die het
portrait voorstelt.

Ik stel hierin belang, wyl ik veronderstel het portret
myn overgrootmoeder Mevr. SASSEN voorstelt.

Coupon voor antwoord is hierby ingesloten.

By voorbaat myn beleefde dank betuigend,

teeken ik hoogachtend

K. K. R. Cl. Sassen.

Beeklaan 434

's Gravenhage
Nederland

44113789 *invenance*
11. 6. 1919
13-6-2

MINISTÈRE

DES
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
DES BEAUX ARTS

(10)

Mon cher Tierens

M. Harminqui a décidé
que le portrait de M^{me} Samidelette
par Charles Duran fût
prêté à M. Benedit. Cette
décision couvre le secretariat
en attendant qu'elle soit
ratifiée par la Commission
directrice. — Il conviendrait de
faire procéder d'urgence à

l'emballage. Je m'occupe
d'une expédition dans des
conditions spéciales de
secret et de rapidité.

Cordialement à vous

P. Cambotti

D.4411 (9)

PRIÈRE D'INSÉRER

Les ouvrages suivants, récemment acquis pour les Collections du Musée de Bruxelles, sont exposés sur chevalet dans la Salle II du MUSÉE MODERNE DE PEINTURE :

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------|
| “ Les fileuses ”, | de Pierre-J. DIERCKX. |
| “ La récolte du lin ”, | de Emile CLAUS. |
| “ Sept dessins et croquis ”, | de Paul RENOUARD. |
| “ Le portrait de J. Schubert ”, | par Henri VANDER HAERT. |
| X “ Un portrait de famille ”, | par Carolus DURAN. |
| “ Le portrait de l'auteur ”, | par François-J. NAVEZ. |
| “ Le portrait de M. Allard ”, | par François-J. NAVEZ. |
| “ Le portrait de Is. Verheyden ”, | par Edouard AGNEESSENS. |

Dans la salle V du PALAIS DES BEAUX-ARTS, sont exposés trois tableaux acquis récemment à Amsterdam. Ce sont :

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| “ L'incendie ”, | de A. VAN DER NEER. |
| “ Portrait d'homme ”, | de S. DE VOS. |
| “ Intérieur d'église ”, | de G. BERKHEYDE. |

Les deux premiers provenant de la vente Werner Dahl.

Dans la même salle a été placé, sur chevalet, le portrait de “ l'Homme au chapeau ”, catalogué jusqu'ici parmi les anonymes de l'Ecole hollandaise, et qui vient d'être restitué à JAN VERMEER, DE DELFT.

Remercîments.

4411 (8)

N^o 125

M. Lacroix
E

En ce jour de la fête de
10 c^{te} f^{te} Notre
seigneur de la Vierge
je suis content que le
peuple de la paroisse de
la Vierge en soit
si content. ~~car, c'est par la~~
~~voilà, et depuis~~
~~celui de la Vierge~~
le tout est de la Vierge
de la Vierge de la Vierge.
Et les plus chers
sont ceux de la Vierge
dans la paroisse de
la Vierge.

Même temps que d'autres
telle que l'écume
deux à quatre
deux à quatre
de leur côté, ou
l'écume de leur
côté - La date de cette exposition sera
donnée par le Roi
à la fin de l'année
supérieure,

10 Décembre 1905.

91, RUE JOURDAN
BRUXELLES-ST GILLES



Monsieur Van Mons,

Je vous prie de vouloir bien excuser la démarche que je viens ~~de~~ faire auprès de vous à l'effet de savoir :

1^o) Si le tableau de famille peint par Carolus Duran & que j'ai cédé à l'Etat est en la possession de ce dernier ;

2^o) le cas échéant, ce tableau est-il arrivé en bon état et pourquoi n'est-il pas encore placé suivant les conditions

inscrites au contrat de
donation . -

Le tableau a été enlevé de
chez moi le Mardi 14 Novembre
et il me serait agréable de
posséder une pièce officielle
m'avisant de la bonne
réception . -

Veuillez agréer Monsieur, mes
salutations les plus distinguées

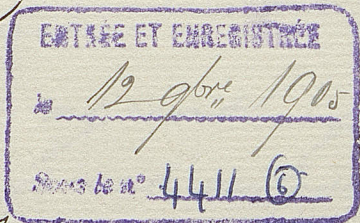
A Samille

A Monsieur Emile Van Mons
Secrétaire de la Commission directrice
des Musées Royaux de
Peinture & de Sculpture
de
Belgique

91, RUE JOURDAN

BRUXELLES-ST GILLES

10 Novembre 1905. -



Messieurs les Membres de
la Commission directrice de
Musées Royaux de
Bruxelles

J'ai l'honneur de vous
accuser réception de vos
lettres des 28 octobre et 7
Novembre derniers par
lesquelles vous me demandez
de vous fixer jour & heure
à l'effet de procéder à
l'entièrement du portrait

de famille peint par
Carlus. Duran à l'enfant
duquel je renoue. —

Il me serait agréable que
l'on procède à cet enlève-
-ment Mardi prochain
14 ou Jeudi prochain 16
courant dans la matinée.
il faudrait que les ouvriers
se munissent de cordes
car le tableau ne peut être
enlevé que par la fenêtre
du 1^{er} étage. —

Veuille agréer Messieurs,
mes salutations distinguées.

A. Samuella

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

MUSÉE WIERZ

N° 4411 (5)

ANNEXE

Objet :

Bruxelles, le 7^e 9^{bre} 1905

Monsieur M. Sainchillette
Sous-secrétaire

Nous avons l'honneur de
rappeler à votre bienveillance
notre lettre du 28 octobre ^{écrite} relative
au portrait de famille, de Carolus
Dura, nous demandant de vouloir
bien fixer les jour et heure auxquels
nous aurions pu le faire prendre
chez vous...

Très agréablement,

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Exercice

Chapitre

Crédit.

Allocation

Disponible

D. 4411 (4)

28-8^e of
A. M. Maximilian
In June 91
E

M. L. Minister des
N. H. per post Anmerkungen
per Depêche de 27 C^o, per für - per von Vahy
Ein Anmerkungen an per
Depêche de 27 C^o
der Minister in Anmerkungen
d' un post Anmerkungen
Caroline Dusen, Offiz
an d. - per Anmerkungen
Museum - per L. Anmerkungen
d' un Anmerkungen - per
M. Anmerkungen Minister des
Vita Perse, Commission der per
Vermerk in Anmerkungen

de Monnaie, que
l'on aura
i sein proutre, cher
en vue
Nous, & en anu-
l'usant. le placement
sur le golos, le
portait d'ut il s'agit

Plus de prison d'homme
de l'homme pour l'écriture
quels jour & l'heure
de la prochaine venue
me venient, i la fin,
le mieux i l'été l'été
Monsieur, & l'après

avec l'après-midi
de l'après-midi, l'après-
midi de l'après-midi
Le plus de l'après-midi.

Paul P. P.

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

Bruxelles, le 27 octobre 1905.

B
DIRECTION
DES
BEAUX-ARTS

N° 26833

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

D. 4411 (3)
Messieurs,

Conformément à un avis émis par votre collège à la date du 22 janvier 1897, n° 4411, le gouvernement a accepté la donation faite par M. Adolphe Saintelette, commissaire du Gouvernement à l'hôtel des monnaies, d'un portrait peint par M. Carolus Duran, sous réserve d'usufruit au profit du donateur et de son fils, M. Maximilien Saintelette.

Il fut stipulé dans l'acte, qu'aussitôt que l'usufruit prendrait fin par le décès des deux usufruitiers ou par la volonté du survivant d'entre eux, ce portrait prendrait place dans une des principales salles publiques du musée de peinture de l'Etat belge à Bruxelles et ne pourrait jamais en disparaître, soit par vente, soit par échange, soit par mutation quelconque."

M. Adolphe Saintelette est mort en 1899. Aujourd'hui Son fils me fait connaître qu'il entend renoncer à son usufruit.

Je vous prie de bien vouloir prendre les mesures que la situation comporte et notamment faire transporter au musée, le tableau, après avoir averti M. Maximilien Saintelette (rue Jourdan, 91) et en assurer immédiatement le placement dans les galeries.

M. Maximilien Saintelette, répondant à la pensée de son père, demande que le nom du donateur ne soit pas inscrit sur le tableau. Je pense, toutefois, que la provenance des œuvres exposées ne pouvant être cachée au public, il y aura lieu d'y inscrire la mention suivante:

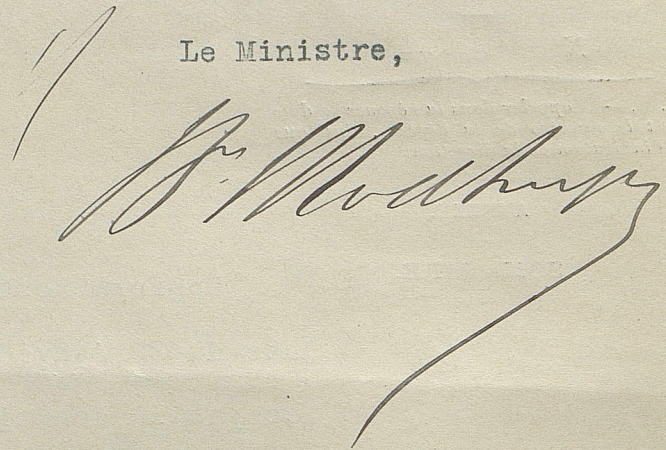
A la Commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture.

BRUXELLES.

Don de M. X."

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération
distinguée.

Le Ministre,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "J. Mothuis", with a long, sweeping flourish extending downwards and to the right.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BRUXELLES

N° 441 (1)

7

Durk 22 - 1 98

a Mr L. Minck & Co
de T. P. & de B. A.

Paid Nbr. de 100 fr
[at: de B. A. N° 26833]
Pour l'achat de la
~~Carte~~ d'adresse de
l'Etat. en de M. Minck
Lettre de l'Etat à M. Minck
pour l'Etat. en de M. Minck
Pour l'achat de la
de famille par l'Etat
D'après -

Les membres de la C.
D. la Commission de l'Etat
N'a pu voir que l'Etat
montre être une des meilleures
meilleure production de l'Etat

Par Myon bon M^r
pimide que l'emp^{re}
de C de un buste,
et pulcées ~~dit~~ ~~dit~~
Pe l'ayant été de atout
à qu'il y a bien
Rem en ^{vivante} pp^{re} l'incertitude
pour les gens en a
proposition -

M^r M^r
L. C. L.
L. L. L.
L. L. L.

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

Bruxelles, le 11 janvier 1897.

DIRECTION
DE
Beaux-Arts.

N° 26833.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

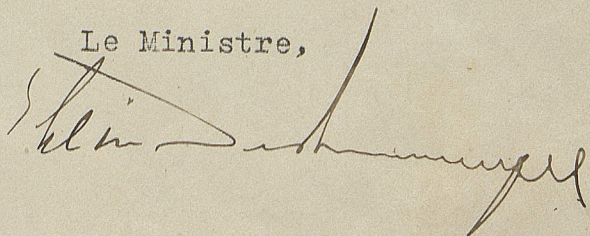
J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. A.
Saintelette, commissaire du Gouvernement à l'Hôtel des
Monnaies, a annoncé l'intention de donner à l'Etat un
portrait de famille, par Carolus Duran.

Ce don serait fait sous réserve de l'usufruit de
l'oeuvre au profit du donateur et de son fils et sous
la condition qu'après que cet usufruit aura pris fin,
le portrait sera placé dans une des principales salles
publiques du Musée de peinture de l'Etat belge et ne
puisse jamais en être enlevé.

Je vous saurai gré, Messieurs, de bien vouloir me
faire connaître, le plus tôt possible, si ces condi-
tions vous paraissent pouvoir être acceptées.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération
distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des Musées Royaux
de peinture et de sculpture de l'Etat.
(M. E. Van Mons, secrétaire).